



**BUREAU
VERITAS**

ATTESTATION D'ENGAGEMENT **au respect du mode de production biologique**

L'organisme certificateur BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE
Le Triangle de l'Arche - 9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX

agrée par les pouvoirs publics sous le n° FR-BIO 10,

atteste que l'opérateur : (Ref N° : 1-6AY2HD3 - N° Notification : 17972)

SCEV VIGNOBLES CHATONNET
CHATEAU HAUT CHAIGNEAU, CHEMIN DES TROIS BOIS
33500 NEAC
FRANCE

S'engage à compter du 01/01/2021 à respecter les règles communautaires (règlement (CE) n° 834/2007 modifié ainsi que les dispositions qui en découlent) et le cas échéant les règles françaises, concernant le mode de production biologique.

Pour les producteurs, ce document est une attestation de première année de conversion vers le mode de production biologique.

Nota bene : ce document n'a valeur ni de licence, ni de certificat. Il ne permet pas la commercialisation de produits avec référence au mode de production biologique.

Fait à Rennes, le 21/12/2020
Le Responsable du Marché Bio
Philippe NOURRIT